

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 20 mars 2026 à 20 heures 00

Date de convocation :

16 mars 2026

Date d'affichage :

16 mars 2026

Objet

N° 05/2026

Election du Maire

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

MM. Pierre-Alain REY, Laura CASTELAIN, Régis RACINEUX, Carole LAFFIN, Olivier BALDI, Julie PEIGNOT, Thibault VICTOR, Océane FORESTIER, Hugo BALDI, Zubeyde KILINC YALCINKAYA, Lucas FORESTIER.

Excusé(e)s :

Pouvoir(s) donné(s) :

Secrétaire de séance :

Mme FORESTIER Océane

Vu le code général des collectivités territoriales, la séance est ouverte sous la présidence de M. BALDI Olivier, doyen d'âge pour procéder à l'élection du maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant,

Deux assesseurs sont désignés pour compléter le bureau : MM. Hugo BALDI et Lucas FORESTIER

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, M. Pierre-Alain REY se déclare candidat.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant la candidature de M. Pierre-Alain REY

il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants (cf procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes joint en annexe)

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M.: Pierre-Alain REY 11 voix.

Le conseil municipal ,

PROCLAME élu Maire **M. Pierre-Alain REY**, immédiatement installé dans ses fonctions.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 23 mars 2026.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 24/03/2026

Et de sa publication le : 24/03/2026

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 24/03/2026

Le maire,
Pierre-Alain REY